



Note d'information du CSEE sur le livre vert de la Commission sur la promotion de la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage

- **Objectif**

L'objectif de ce livre vert est d'ouvrir le débat sur la façon d'accroître les possibilités de mobilité pour les jeunes. Les parties prenantes et le public sont invités à examiner les questions soulevées dans le document et, plus spécifiquement, à envisager la façon dont les mécanismes en place peuvent être mieux utilisés pour favoriser la mobilité des apprenants, ainsi que le moyen d'impliquer efficacement les instances publiques et les parties prenantes.

**President
Président**
Ronnie Smith

**Vice-Presidents
Vice-Présidents**
Paul Bennett
Odile Cordelier
Kounka Damianova
Jörgen Lindholm
Ulrich Thöne

**General Secretary
Secrétaire Général**
Martin Rømer

**Treasurer
Trésorier**
Walter Dresscher

- **Enjeux**

Tous s'accordent sur les avantages de la mobilité. Dès lors qu'un consensus a été atteint à ce niveau, il est temps de définir une stratégie. Désormais, l'un des principaux enjeux de la promotion de la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage est de faire bénéficier davantage de personnes des dispositifs qui fonctionnent déjà activement. En 2006, seuls 0,3 % des jeunes âgés de 16 à 29 ans avaient pu profiter des programmes européens de mobilité. Cela est d'autant plus troublant que plusieurs mesures avaient déjà été prises pour faire en sorte qu'une part plus importante de jeunes puisse bénéficier d'une période de mobilité. En outre, le livre vert se penche également sur le fait qu'une majorité des outils et initiatives en matière de mobilité s'adressent à l'enseignement supérieur et, dans une moindre mesure, à la formation et à l'enseignement professionnels, aux programmes d'apprentissage ou de stage.

- **Champ d'application**

En premier lieu, le livre vert se concentre exclusivement sur la mobilité physique à des fins d'apprentissage et ne porte pas sur la mobilité sur le marché du travail.

Le livre vert s'efforce de couvrir autant de contextes d'éducation que possible en incluant la mobilité à des fins d'apprentissage à toutes les disciplines, de la culture aux sciences, des arts à la technologie. Dans ce sens, le document traite de tous les différents niveaux d'enseignement et de tous les âges, de l'école à l'université, mais également des stages, des apprentissages, des échanges de jeunes, du bénévolat ou encore des formations professionnelles. Cela permet d'étendre les disciplines et les contextes concernés par la mobilité des apprenants. Le livre vert encourage également les mouvements intersectoriels, entre le monde de l'enseignement et les entreprises, entre la formation professionnelle et l'université, etc.

Les jeunes âgés de 16 à 35 ans constituent le groupe cible. Il est néanmoins évident que limiter autant le groupe d'apprentissage ne signifie pas que la mobilité soit sans intérêt pour les autres groupes d'âge.

D'un point de vue géographique, bien que continuant de se concentrer sur la mobilité transnationale entre pays participant au programme Éducation et formation 2010/20, le livre vert envisage de l'élargir afin de couvrir le monde entier.

- **Résultats escomptés**

Le livre vert visant spécifiquement à promouvoir la mobilité structurée, il énonce la nécessité d'associer chaque expérience de mobilité à des objectifs d'apprentissage précis. Cette priorité est conforme à l'attention qui a été portée ces dernières années aux acquis d'apprentissage, notamment au moment d'adopter le cadre européen des certifications (CEC) et le système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'éducation et la formation professionnelles (ECVET). L'attention se porte donc sur ce que l'apprenant sait

et est capable de faire à l'issue d'un processus d'apprentissage, plutôt que de se concentrer sur des facteurs comme la durée, le lieu ou la méthode pédagogique d'une qualification.

- **Questions soulevées**

Les questions soulevées dans le livre vert s'articulent autour de trois parties. La première porte sur des aspects qui ont trait à la préparation d'une période de mobilité. La Commission s'interroge sur la façon de perfectionner l'accès aux informations et aux conseils en matière de mobilité. Du reste, il faut améliorer la façon d'encourager et de motiver les jeunes à rechercher une expérience de mobilité afin de garantir un effet maximum. Cette partie du document traite également des problèmes liés aux barrières linguistiques et culturelles, au logement, aux obstacles juridiques, à la promotion de la mobilité depuis et vers l'Union européenne, et enfin aux difficultés rencontrées par les groupes défavorisés.

La deuxième partie est consacrée au séjour à l'étranger lui-même et à son suivi. Plusieurs instruments ont déjà été adoptés par l'Union européenne à propos de la reconnaissance et de la validation d'une période de mobilité à des fins d'apprentissage. C'est aux autorités nationales que revient la responsabilité de leur mise en œuvre. Toutefois, selon le livre vert, ce processus pourrait être accéléré et il conviendrait d'instaurer des politiques visant à garantir une reconnaissance dans d'autres secteurs que l'enseignement supérieur. Le document invite donc ses lecteurs à faire part de tous les obstacles à la mobilité liés à la validation et à la reconnaissance d'apprentissages formels et non formels.

La troisième partie propose la création de nouvelles possibilités et solutions en vue de dépasser les problèmes et les obstacles exposés dans les deux premières parties. Le livre vert sollicite des idées novatrices sur la façon d'accroître les possibilités de mobilité et de faire participer ce que d'aucuns nomment des « multiplicateurs » : comment parvenir à ce que les entreprises s'impliquent davantage dans la mobilité des jeunes ou comment motiver les enseignants à encourager leur mobilité ? Si l'on désire surmonter les obstacles précédemment cités, il est nécessaire d'unir ses forces et de tirer les enseignements des expériences des uns et des autres.

La fixation d'objectifs en matière de mobilité, comme des indicateurs, font actuellement l'objet de discussions à l'occasion de la mise à jour du cadre stratégique pour l'éducation et la formation (ET 2020). Un objectif de mobilité a déjà été adopté en avril 2009 pour l'enseignement supérieur, à savoir que d'ici 2020, au moins 20 % des diplômés de l'Espace européen de l'enseignement supérieur devront avoir suivi une période d'étude ou de formation à l'étranger. Le livre vert, en tant qu'outil pour réaliser l'objectif consistant à faire de la mobilité des apprenants la règle plutôt que l'exception, conclut en envisageant la possibilité d'établir de nouveaux objectifs ou de définir une stratégie de mobilité, et invite ses lecteurs à déterminer si cette mesure se révélerait utile ou pas.

Septembre 2009